

FICHE PROJET N°4

INTITULE DU PROJET :

*AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES
BATIMENTS PUBLICS ET PRIVES*

LOT :

1

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à continuer les réalisations et actions entreprises et à en initier de nouvelles :

- Terminer l'audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux à destination scolaire (déjà réalisés, les audits des écoles de Courrière, Assesse et Sart-Bernard).
Ces audits auront un double objectif :
 - La PEB : mettre en évidence les travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment (enveloppe et système).
 - L'URE : pointer les améliorations à apporter en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie tant concernant l'équipement mis à disposition de l'utilisateur que sur le comportement de ces derniers.
- Continuer à activer les opportunités de subsides pour l'isolation des bâtiments publics. Les écoles communales de Courrière et Assesse ainsi que la bibliothèque viennent de faire l'objet de demandes de subsides UREBA exceptionnel qui ont été accordées (mise en œuvre en cours à l'INASEP).
- Mettre en œuvre les travaux préconisés par les audits réalisés dans les écoles communales (Sart-Bernard en cours).
- Réaliser, dans les écoles communales, une campagne de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie à destination des directeurs et enseignants (prise de connaissance des consommations) mais également des élèves (sensibilisation au gaspillage).
- Suivre les consommations énergétiques des écoles à des fins pédagogiques
 - Affichage des consommations aux entrées des écoles chaque mois ou chaque trimestre, en montrant les tendances (avec gommage du facteur climat par l'éco-passeur)
 - envoi des relevés mensuels/trimestriels par les directeurs à l'éco-passeur
 - sensibilisation de l'enseignant à l'utilisation de l'outil de suivi
- Mettre en place un système de prêts sans intérêt par la Commune pour des travaux d'isolation (grâce à un fonds fédéral, FRC)
- Organiser une séance d'information/sensibilisation des propriétaires de logements locatifs sur l'isolation des bâtiments

Fiche projet 4 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et privés

- Promotion du système de convention entre l'AIS et les propriétaires de logements : l'AIS prend en charge les travaux d'isolation en échange de quoi le propriétaire lui garantit la location du logement pour X années (= économie à long terme pour l'AIS). L'AIS garantit par ailleurs le paiement du loyer et le maintien en l'état du logement.
- Introduire des critères de performance énergétique dans les locations du CPAS
- Développer un quartier durable dans la ZACC de la gendarmerie notamment en termes de performance énergétique élevée des bâtiments, de production de chaleur et de mobilité (voir fiche-projet n°3)
- Equiper les bâtiments communaux avec des panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques, en fonction des finances communales et des opportunités de subsides, ce projet pourrait concerner notamment le hall omnisports (sur base d'une étude à réaliser) et/ou une ou plusieurs écoles communales de l'entité (lesquelles offrent un énorme potentiel d'économie financière).
- Créer une centrale d'achat de matériaux isolants qui aurait pour double objectif d'assurer un certain volume de commande au producteur et de garantir aux acheteurs un prix avantageux. La commune pourrait prendre en charge la gestion de cette centrale d'achat en gérant toutes les demandes (écopasseur). Ce dernier pourrait également sonder les Assessois afin de mieux connaître leurs besoins potentiels en matière d'achat d'outils de production d'énergies renouvelables tels que panneaux photovoltaïques ou thermiques, pompes à chaleur, éoliennes individuelles, chaudière à bois, plaquettes ou pellets... Et réaliser ensuite une étude de marché sur les différents produits existants avant de lancer des achats groupés permettant de négocier des prix plus avantageux. Un appui important à cette facette du projet viendra des nouvelles technologies qui permettent, moyennant une information adaptée, de regrouper plus facilement des commandes, à l'instar d'un site comme celui de "wikipower" (plateforme des bons plans et des conseils en énergie) qui pourrait éventuellement être utilisé soit directement, soit comme référence. Il existe également une plateforme d'Achats groupés à la ville de Namur.
- La création d'un groupement d'achat est à considérer comme une vitrine supplémentaire pour le produit fabriqué localement mais aussi comme une plateforme d'informations et une façon d'impliquer plus directement les Assessois. En participant au développement du marché local, ce groupement aura aussi une influence en termes d'impacts écologiques dans le secteur du transport.
- Organiser des campagnes d'information et d'actions de sensibilisation à l'éco-consommation en matière énergétique
 - Diffuser des informations quant aux services et aides existants en matière énergétique en lien avec la fiche 5 qui concerne les outils de communication.
 - Diffuser des trucs et astuces en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie. En plus de la cible particulière que constituent les écoles, utiliser tous les canaux de communication disponibles et envisageables dans la commune (en lien avec la fiche 5 qui concerne les outils de communication),

Fiche projet 4 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et privés

- Elaborer et diffuser un référentiel de consommation énergétique accompagné d'un outil pratique et simple pour le suivi des consommations, permettant d'accéder à un accompagnement de l'éco-passeur pendant un ou deux ans (conseils personnalisés pour la diminution de la consommation).
- Mettre à disposition des citoyens des wattmètres chez l'éco-passeur.
- Réorganiser une(des) séance(s) d'information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les aides existantes en matière énergétique (spécialement pour les nouveaux habitants).
- Organiser une soirée d'information illustrée sur l'isolation des vieux bâtiments, suivie d'un accompagnement personnalisé des personnes intéressées (audit du bâtiment et recommandations + suivi par l'éco-passeur)
- Sensibiliser les habitants à l'impact énergétique de l'alimentation → promotion des circuits courts.
- Organiser un "circuit énergie" faisant étape dans diverses maisons basse énergie et/ou passives de l'entité et des environs, organiser une visite groupée au(x) salon(s) de l'énergie
- Organiser des jeux concours pour motiver aux petits gestes de l'éco-consommation énergétique.
- Mettre en place un système de soutien communal aux entreprises proactives en matière énergétique
- Mettre en place des mécanismes de solidarité (à l'achat d'un ou plusieurs produits (ex : ampoules économiques), un produit offert à un ménage précarisé (via le CPAS par exemple)
- Organiser des formations "énergie" pour les citoyens assessois (guide énergie, éco-conduite)
- Organiser un stand "énergie" lors des manifestations dans l'entité
- Soutenir et promouvoir la nouvelle filière que constitue la transformation du chanvre en matière d'isolation. Filière développée par le GAL "Pays des Tiges et Chavées" dans le cadre de sa précédente programmation.

Ce projet est à mettre en relation avec les projets n°5 : Amélioration des outils de communication entre la commune et les citoyens et n°33 : Positionnement de la commune d'Assesse comme commune exemplaire dans une série de domaines en lien avec le développement durable, notamment via une plate-forme interservices. En effet, il est important pour la commune d'informer les citoyens des choix fait dans le domaine pour inciter ceux-ci à prendre part à l'effort de réduction de la consommation énergétique, et plus largement sur les actions en faveur du développement durable.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

- 1.4 Fédérer et promouvoir les acteurs économiques locaux, leurs produits, leurs activités et leurs services, notamment les agriculteurs
- 3.3 Améliorer l'efficacité de l'information aux citoyens, notamment en favorisant leur participation et leur implication dans la vie de l'entité
- 3.5 Améliorer la coordination des services d'aide à la personne et leur accès au plus grand nombre
- 4.1. Protéger, développer et mettre en valeur les patrimoines bâtis, naturels et culturels ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci
- 4.2 Gérer durablement l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire à travers l'utilisation des outils communaux d'aménagement du territoire existants
- 4.3. Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que les énergies renouvelables

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Plusieurs des différentes actions reprises dans le présent projet relèvent d'une meilleure information des citoyens et permettront les échanges entre ceux-ci dans le domaine de l'amélioration de la PEB.

Les actions de sensibilisation touchent tous les citoyens et leur permettront de participer, chacun à son niveau, à une réduction des dépenses et des consommations énergétiques au niveau des bâtiments privés et publics.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Dans le but de préserver les ressources énergétiques de la planète et de lutter contre le réchauffement climatique, le Parlement et le Conseil européens ont publié une directive sur la performance énergétique des bâtiments, contraignant les trois Régions de notre pays de modifier leur législation relative à l'isolation thermique des bâtiments.

Afin de se conformer aux exigences européennes actuelles liées à la performance énergétique des bâtiments (PEB), la Région wallonne a donc remplacé sa législation en la matière en transposant la directive européenne 2010/31 dite « Recast ». Sont ainsi renouvelées la méthode de calcul de la PEB, les exigences concrètes basées sur cette méthode, ou encore les modalités de certification des bâtiments et d'agrément des responsables PEB, des certificateurs PEB, et des auteurs d'étude de faisabilité.

L'analyse des forces et faiblesses de la commune met en évidence le faible niveau d'isolation des bâtiments anciens.

Or, un bâtiment bien isolé permet :

- de réaliser des économies d'énergie,
- de valoriser le patrimoine qu'il constitue,
- d'obtenir un confort de vie été comme hiver,
- de diminuer son empreinte carbone,
- un meilleur confort acoustique.

L'augmentation des coûts liés à la consommation d'énergies est une des motivations premières des porteurs du présent projet. La volonté de respecter les engagements en matière de Développement Durable est une autre motivation importante du projet et il convient donc absolument d'œuvrer à la réduction drastique des dépenses et des consommations énergétiques au niveau des bâtiments privés et publics.

Le projet pourra également contribuer, et ce n'est pas son moindre intérêt, à ne pas voir apparaître dans la population assessoise une catégorie d'habitants qui seraient dans l'impossibilité, faute de moyens financiers, de se chauffer correctement. Le projet doit donc concerner autant les propriétaires qui occupent leurs biens que ceux qui les louent...

Car la réalité de terrain est claire : les demandes d'allocations de chauffage introduites auprès du CPAS sont de plus en plus nombreuses. Il est temps de développer d'autres réponses que ces aides.

Les différentes actions permettront d'améliorer le niveau de confort des logements des Assessois et il permettra aussi de développer de nouveaux liens entre eux via l'échange des expériences des uns et des autres.

Le coût d'achat d'outils de production d'énergies renouvelables restant un frein à leur développement, la mise en place d'un système d'achat groupé pourra aider les Assessois à franchir le pas.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT Energie
- CLDR
- Commune

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- La commune
- tous les habitants

1.5. LOCALISATION

Sur l'ensemble de l'entité

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

En zone d'habitat à caractère rural

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Biens publics et privés

1.8. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

- Plan de Développement Stratégique GAL 2008-2013
- SSC
- Projet n°5 : Amélioration des outils de communication entre la commune et les citoyens
- Projet n°33 : Positionnement de la commune d'Assesse comme commune exemplaire dans une série de domaines en lien avec le développement durable, notamment via une plate-forme interservices

2. GESTION DU PROJET

Commune (service "Energie", écopasseur)

3. RECHERCHE DE MOYENS

Actuellement, la commune investit environ 30.000€/an HTVA dans des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

A cela, s'ajoute les investissements extraordinaires en fonction des appels à projets lancés par UREBA.

3.1. ORIGINE DU FINANCEMENT

Projet	Pouvoir subsidiant		Coût total	
Travaux d'amélioration de la PEB (publics)	Part communale	100%	30.000,00€ HTVA/an	30.000,00€ HTAV/an
Travaux d'amélioration de la PEB (publics)	Part communale	100%	36.300,00€ TVAC/an	36.300,00€ TAVC/an

4. PROGRAMME DE RÉALISATION


4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

Gérer l'énergie est une nécessité, tant au niveau économique qu'éthique. La recherche de la diminution des consommations énergétiques est une préoccupation de la commune d'Assesse mais également d'une part de plus en plus importante de ses habitants.

Depuis 2012, la commune s'est en effet adjoint les services d'un **écopasseur** à mi-temps qui a pour mission d'aider les habitants mais aussi les gestionnaires des biens publics à mettre en œuvre les meilleures pratiques en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Fiche projet 4 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et privés

Les principaux services proposés par l'écopasseur d'Assesse sont les suivants :

- Guichet d'information communal pour les citoyens (en matière d'énergie et de logement)
- Contrôle de la conformité des demandes de permis d'urbanisme par rapport à la réglementation wallonne sur la PEB (Performance Energétique des Bâtiment)
- Sensibilisation à l'éco-consommation à travers :
 - le personnage d'"Astuce"  Astuce est un petit personnage qui intervenait dans tous les bulletins communaux. Cette petite dame est l'image d'une rubrique axée sur des astuces/conseils d'ordre énergie-environnement...
 - diverses actions (exemple : action "Gros Pull" c'est-à-dire diminution du chauffage d'un degré pendant une journée)
 - Réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux
 - Elaboration de dossiers dans le cadre de l'appel à projet UREBA exceptionnel (bibliothèque, écoles d'Assesse et de Courrière).
 - organisation d'une soirée d'information sur l'isolation des vieux bâtiments. Cependant celle-ci n'a guère eu de succès (7 personnes). Les participants ont trouvé l'information trop générale. Ils souhaitaient des conseils plus ciblés, plus concrets. Or, ce genre de prise en charge est du ressort du Guichet de l'Energie de la Commune. Suite à cette expérience, le choix du service "écopasseur" se portera davantage sur une soirée sur les petits gestes d'économie d'énergie, faciles à réaliser par tous.

Il existe également un **service de guidance énergie au sein du CPAS**. Les services qu'il propose sont les suivants :

- Suivi individuel des consommations énergétiques : les bénéficiaires de ce service sont généralement locataires de logements très peu performants au niveau énergétique et aux loyers élevés → les marges de manœuvres sont très étroites : gestion du budget, changement de fournisseur, apprentissage de petits gestes pour une utilisation rationnelle de l'énergie, etc.
- Modules de formation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (cibles en fonction du public visé)
- Réunions d'information sur des thèmes variés (ouvertes à tous)

NB : Les services du CPAS sont ouverts à tous (pas seulement au public précarisé)!

En outre, la commune d'Assesse soutient la population pour les économies d'énergie. Elle met en place des **primes communales** visant à soutenir les citoyens Assessois en vue de l'amélioration énergétique de leur logement en complément aux primes "énergie" régionales.

Elles concernent :

- la réalisation d'un audit énergétique par un auditeur agréé auprès du Service Public de Wallonie (SPW) ;
- les travaux d'isolation du toit réalisés par le demandeur ou par un entrepreneur enregistré auprès du SPW,
- les travaux d'isolation du sol réalisés par un entrepreneur enregistré auprès du SPW,
- les travaux d'isolation des murs réalisés par un entrepreneur enregistré auprès du SPW,

Fiche projet 4 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et privés

- les travaux de remplacement de vitrage par du vitrage haute performance par un entrepreneur enregistré auprès du SPW.

Ces primes complètent les "Primes Énergie" du Service Public de Wallonie et sont cumulables avec celles-ci. Le montant des "Primes Énergie communales" s'élève à 20 % du montant de la Prime Énergie régionale correspondante et préalablement octroyée par le Service Public de Wallonie pour les mêmes travaux.

Divers

- Des dossiers UREBA sont en cours
- Le 13 décembre 2013, a été organisé un atelier d'information accessible à tous "Rénover pour consommer moins d'énergie";
- Sont en cours ou réalisés, des audits énergétiques des bâtiments scolaires.

4.2. ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Entrée en fonction du nouvel écopasseur (engagement au 1er juin 2015)
- Opportunités UREBA
- Candidature du BEP dans le cadre de la campagne POLLEC, ainsi que pour devenir Coordinateur territorial de la *Convention des Maires* en tant que structure supra-locale

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 1 : 2016-2019

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Déterminer les priorités au niveau des différentes actions à réaliser par l'écopasseur en fonction également des opportunités de subsides
- Réaliser les actions

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :
 - Amélioration des conditions de vie (points de vue confort et financier) des habitants, en particulier des personnes précarisées
 - Création de liens, d'échanges et d'entraide entre les habitants
 - Au niveau économique :
 - Développement possible du marché local
 - Diminution des coûts liés à l'énergie pour la commune et les habitants
 - Au niveau environnemental :
 - Implication de tous dans la recherche de réduction de la consommation des énergies fossiles et des émissions des gaz à effet de serre
-

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

- Emplois générés lors des travaux d'amélioration de la PEB
- Auditeurs énergétiques

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de primes communales accordées aux habitants dans le cadre de l'amélioration de la PEB
→ Source de données : écopasseur
- Nombre de demandes d'information en matière d'énergie et de logement
→ Source de données : écopasseur, CPAS
- Nombre de bâtiments publics et privés ayant fait l'objet d'un audit énergétique
→ Source de données : écopasseur
- Importance de la baisse des consommations énergétiques des bâtiments communaux
- Nombre de logements communaux ayant fait l'objet de travaux d'amélioration chaque année
- Evolution du nombre et des montants des demandes d'allocation de chauffage auprès du CPAS
- Nombre d'actions réalisées par l'écopasseur (réunions d'information, sensibilisation au niveau des écoles...)
- Nombre d'écopacks octroyés;

6. ANNEXE(S)
